

tun,—et j'espère que le très honorable député sera de cet avis—de faire adresser aux chefs des divers groupes, pendant l'intervalle qui suivra la présente session du Parlement, des copies des décrets adoptés d'urgence par le Conseil.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que c'est là une bonne idée, et je serai heureux d'y faire donner suite.

BUREAU D'INSCRIPTION DES SERVICES DE GUERRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On remarquera que la liste des décrets d'urgence du Conseil déposée aujourd'hui comprend un décret concernant le bureau d'inscription des services de guerre, et j'aimerais faire une courte déclaration au sujet de cet organisme. Vendredi dernier, au cours de mes observations à la Chambre, j'ai déclaré que le Gouvernement songeait à un bureau de ce genre et était en voie d'en organiser un afin d'examiner soigneusement les nombreuses offres d'aide que nous avons reçues et que nous continuons de recevoir tous les jours. Son Excellence a approuvé le décret du conseil adopté à cette fin et je viens de le déposer. Il pourvoit à l'établissement d'un bureau désigné sous le nom de bureau d'inscription des services volontaires et il est autorisé à "diriger, de contrôler, compiler, organiser et coordonner toutes les offres de service pour la défense du Canada", en collaboration avec la Grande-Bretagne et la France.

Le bureau d'inscription des services volontaires verra de façon générale à ce que l'on tire le plus grand parti possible des offres qui nous viennent d'hommes et de femmes et d'organisations d'un océan à l'autre. On tiendra compte des aptitudes des individus et des organisations en fonction des besoins du pays en ce temps de crise, afin d'utiliser ces services de la façon la plus efficace possible. Le bureau s'est déjà mis à l'œuvre, et je suis convaincu qu'il contribuera largement à l'efficacité de notre effort national.

L'hon. R. J. MANION (chef de l'opposition): Puis-je demander au très honorable député de consigner ce décret du conseil au hansard. Je crois que la chose serait utile aux honorables députés, parce que nous recevons tous des lettres et des dépêches à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je l'insérerai aux *Procès-Verbaux*, si cela vous convient.

L'hon. M. MANION: Très bien.

[L'hon. M. Manion.]

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

INSTITUTION D'UN MINISTÈRE POUR MOBILISER ET CONTRÔLER LES RESSOURCES, LES MUNITIONS ET LES FOURNITURES ESSENTIELLES.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité au cours de la présente séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer un ministère des Munitions et approvisionnements qui sera autorisé à mobiliser les ressources de la nation pour la production des munitions et des fournitures essentielles, et à prendre en conséquence les mesures nécessaires; à obtenir un approvisionnement complet des produits de toutes sortes nécessaires ou désirables dans la poursuite de la guerre; à assurer une répartition équitable de ces approvisionnements aux parties qui pourront en avoir besoin, et à avoir la haute main sur l'adjudication des marchés qui résulteront de ces dépenses; afin de pourvoir à la nomination des hauts fonctionnaires, commis et serveurs nécessaires à l'administration convenable des affaires du ministère; et pour autoriser le paiement de certaines dépenses et le versement de certaines subventions dans le cours des affaires du ministère.

Informé de l'objet de cette résolution Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Sanderson.)

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: Monsieur le président, je demande au comité de bien vouloir adopter la résolution afin que nous puissions discuter le bill. L'objet de la présentation de la résolution en ce moment est de permettre à la Chambre d'avoir le bill devant elle aussi tôt que possible. Les honorables députés auraient alors l'occasion de se renseigner sur ses dispositions. Nous pourrions adopter la résolution, ce qui éviterait des répétitions inutiles, après quoi le bill serait présenté et distribué immédiatement. Nous pourrions ensuite nous occuper dans un moment des résolutions budgétaires.

L'hon. M. MANION: Adopté.

M. POULIOT: Est-ce que le Conseil des achats de la défense va continuer de fonctionner après l'établissement d'un ministère des Munitions et Approvisionnements?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aurai une déclaration complète à faire plus tard à ce sujet.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté. Le très honorable Mackenzie King demande à déposer le bill n° 5 concernant le ministère des Munitions et Approvisionnements.